



La diversité linguistique en Russie : quel avenir ?

Nadejda Kriajeva

► To cite this version:

Nadejda Kriajeva. La diversité linguistique en Russie : quel avenir ?. La diversité linguistique en Russie : quel avenir ? La Russie. Approche géographique., Ellipses, pp.92-104, 2007, CAPES/Agrégation. halshs-00600084

HAL Id: halshs-00600084

<https://shs.hal.science/halshs-00600084>

Submitted on 13 Jun 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La diversité linguistique en Russie : quel avenir ?

Dans les 228 pays du monde sont dénombrées 6 809 langues.¹ Cependant, moins de 300 de ce grand nombre de langues avait des locuteurs de plus d'un million, les langues les plus parlées étant le chinois mandarin, l'hindi, l'espagnol, l'anglais, le français, l'arabe et le russe. Les langues du monde, même les plus petites, représentent une richesse de créativité humaine extraordinaire. Elles contiennent et expriment tout « le capital d'idées », alimenté au fil du temps par le patrimoine et les traditions de chaque communauté humaine. La diversité des idées véhiculées par différentes langues et nourries par différentes cultures est aussi nécessaire que la diversité des espèces et des écosystèmes à la survie de l'humanité. La diversité culturelle est aussi nécessaire au monde que la biodiversité l'est pour notre planète.

Cependant, la diversité culturelle du monde, en particulier la diversité et la richesse des langues, est menacée d'extinction. Au cours des trois siècles derniers, des langues se sont éteintes ou ont disparu dans des proportions dramatiques et à un rythme sans cesse croissant partout dans le monde, en particulier en Amérique et en Australie. Selon les estimations des spécialistes, aujourd'hui, au moins 3000 langues sont en danger de disparition, à des degrés divers, dans de nombreuses régions du monde.² Il est largement connu que la langue la plus importante pour le début du développement émotionnel et cognitif est la langue maternelle, c'est la langue de l'enfance, de l'expérience familiale et des premières relations sociales. C'est elle qui fait reproduire et transmettre de génération en génération l'identité culturelle qui est spécifique à chaque peuple. Elle sauvegarde sa mémoire historique, ses traditions, ses croyances. Les linguistes considèrent que la langue d'une communauté se met en danger lorsque plus de 30% des enfants ont cessé de l'apprendre et de la pratiquer. Son déclin s'accélère dès qu'elle commence à perdre de ses fonctions de communication dans la vie sociale ou n'est plus parlée au quotidien.

Diverses causes peuvent aboutir à l'abandon progressif d'une langue par ses locuteurs. La première est la dispersion de communautés linguistiques: des individus ou des petits groupes d'individus se retrouvent immergés dans un environnement culturel et linguistique différent, qui finit par étouffer leur langue. Une langue peut aussi disparaître lorsque ses locuteurs entrent en contact avec une culture plus « agressive » ou plus forte sur le plan économique et politique. Les adultes encouragent alors leurs enfants à apprendre la langue de la culture dominante afin qu'ils puissent améliorer les conditions de vie. Enfin, certaines minorités et leur langue politiquement inoffensives, sont agressées par des groupes humains plus forts qui détruisent leur environnement pour en tirer des richesses naturelles. La situation s'aggrave lorsque les autorités découragent l'emploi des langues locales (à l'école, dans les services publics, dans les médias, etc.). Les exemples illustrant cette triste réalité sont multiples partout dans le monde.

L'Australie, qui interdisait aux Aborigènes d'utiliser leurs quelque 400 langues

¹ Les données pour l'an 2004, d'après *Ethnologue*, un des catalogues, les plus utilisés dans le monde : *Ethnologue*, 5^e éd., Dallas, 2005.

² Une langue est en **danger potentiel de disparition** lorsque le nombre de ses locuteurs baisse et elle commence à perdre de ses fonctions de communication ; elle est **en péril** ou **moribonde** quand elle est parlée par moins de 50 000 personnes. *Atlas des langues en péril dans le monde*, l'UNESCO, seconde édition, 2001.

jusque dans les années 70, affiche un nombre record de langues récemment disparues ou menacées. Seules 25 langues aborigènes y demeurent couramment parlées.

Aux Etats-Unis, moins de 150 langues indiennes survivent aujourd'hui, alors que le territoire en comptait plusieurs centaines avant l'arrivée des Européens. La plupart sont en péril et beaucoup sont moribondes. La discrimination à l'égard de ces langues a diminué dans les années 70, pour revenir en force dans les années 80 avec l'imposition de l'anglais, accélérant ainsi l'extinction des langues amérindiennes. En Afrique, les autorités de nombreux pays y encouragent la domination de « grandes » langues africaines, comme le swahili (Afrique de l'Est) ou même des langues coloniales. On estime que sur 1 400 langues locales, au moins 250 sont menacées et 500 à 600 sur le déclin.

Quant à l'Europe, le dernier décompte de ses langues connues fait état de quelque 275 langues dont plus de la moitié dans l'espace de l'ex-URSS. Au moins 50 langues de cette partie du monde sont en péril : 14 dans l'Europe occidentale, 37 en Russie. Plusieurs langues minoritaires ont longtemps souffert de politiques linguistiques répressives des États-nations (France, Grande Bretagne) qui considéraient l'épanouissement des langues locales comme un danger de désintégration de l'unité nationale. Seuls quelques rares pays d'Europe comme la Norvège et la Suisse, encouragent le plurilinguisme depuis longtemps. La cause des langues régionales et minoritaires est en effet assez récente dans l'histoire de la communauté européenne aussi bien que dans celle de la communauté mondiale.

Cependant, une langue menacée, voire moribonde ou considérée comme éteinte, peut être sauvée par une politique linguistique volontariste. Ces langues peuvent être conservées, revitalisées et même renaître si la communauté linguistique le désire et si elle est encouragée à le faire. En prenant conscience de leur identité ethnique et de leur fierté, les peuples minoritaires peuvent ainsi renforcer leur intérêt pour leur propre langue, et aboutir à un bilinguisme qui favorisera la conservation et la revitalisation de leur langue.³

La Charte des langues régionales et minoritaires (1992) ainsi que la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* (2001), élaborées par l'UNESCO et adressées à tous les pays, stipulent que toutes les langues, même les plus petites font partie du patrimoine immatériel de l'humanité au même titre que les trésors naturels et culturels du patrimoine matériel. Elles plaident en faveur des mesures pour protéger la diversité linguistique du monde avant qu'il ne soit trop tard.

³ Le cornique d'Angleterre par exemple, qui s'est éteint en 1777, a ainsi été ranimé ces dernières années. Il compte aujourd'hui un petit millier de locuteurs, qui l'emploient comme seconde langue.

Au Japon, l'aïnou ne comptait plus que huit locuteurs sur l'île d'Hokkaido à la fin des années 80. Aujourd'hui il renaît grâce aux efforts de la communauté (cours de langue, activités associatives, etc.) soutenus par les autorités. L'hébreu pratiquement éteint a su renaître pour devenir la langue officielle d'Israël, c'est l'exemple le plus spectaculaire. Dans le sous-continent indien, malgré une grande richesse linguistique, bien documentée, la plupart des langues sont restées vivaces, grâce aux politiques de bilinguisme (ou de multilinguisme) mises en œuvre.

Dans cet article nous essayerons d'esquisser la diversité du paysage ethnolinguistique de la Russie actuelle, sa politique à l'égard de ses nombreuses langues minoritaires ainsi que les problèmes qui y sont liés.

Situation linguistique dans la Fédération de Russie

La désintégration de l'URSS entre 1988 et 1991 donna naissance à plusieurs nouveaux Etats à base nationale (Ukraine, Moldavie, Géorgie, Kazakhstan, etc.) ainsi qu'à la Fédération de Russie.

Etant une prolongation de l'Union Soviétique sur la scène internationale, la Russie reprit la succession de la plus grande de ses composantes : République socialiste fédérative soviétique de Russie (R.S.F.S.R.) qui dominait tant politiquement qu'économiquement dans l'ex-URSS avec les 3/4 du territoire ainsi qu'avec la moitié de sa population ethniquement très mêlée, multilingue et multiconfessionnelle.

En effet, dans la Fédération de Russie actuelle comptant 145,2 millions d'habitants d'après le dernier recensement de la population en 2002, les Russes représentent le groupe ethnique majoritaire, 115,8 millions ou 79, 8%. Le reste de la population, soit 19, 2% ou 27,8 millions se répartit entre d'autres « nationalités » (le terme équivalent à « peuples », « ethnies », « groupes ethniques, ethnolinguistiques » ou encore « minorités nationales »). On dénombre actuellement plus de 160 nationalités, parmi lesquelles de nombreux peuples autochtones, vivant en principe sur leurs terres ancestrales (Bachkirs, Mordves, Tchouvaches, Yakoutes, Tchétchènes, Ingouches, etc.), ainsi que plusieurs groupes ou communautés ethniques exogènes ayant leur foyer principal à l'extérieur de la Fédération, dans les nouveaux Etats issus de l'ex-URSS (Ukrainiens, Biélorusses, Kazakhs, etc.), soit dans d'autres pays (Polonais, Allemands, Coréens, etc.) et les nationalités ne disposant d'aucune entité étatique (Tsiganes, Kurdes, Assyriens).⁴

La plupart de ces groupes ethniques ayant les origines indo-européennes, turques, caucasiennes, ouraliennes ou mongoles, furent intégrés au sein de la Russie aux différents moments de son histoire impériale: la conquête des khanats de Kazan et d'Astrakhan au XVI e s., la conquête de la Sibérie et l'avancée vers l'océan Pacifique entre le XVI et le XIX e s., l'annexion des terres à l'ouest, de la Crimée, du Caucase du Nord, des steppes de l'Asie septentrionale, aux XVIIIe et XIX e s.

Minoritaires numériquement, les peuples autochtones occupent pourtant 53% du territoire de la Fédération de Russie (l'ensemble des entités administratives à base ethnique). Quant aux populations exogènes, elles sont très dispersées formant en principe des « îlots » ethniques plus ou moins importants dans différentes régions.

⁴Les spécialistes et les politiques russes discutent encore s'il conviendrait de reconnaître en tant que minorités nationales les groupes ethniques qui n'ont pas de leurs entités territoriales au sein de la Fédération étant dispersés sur tout le territoire national. C'est par exemple le cas des ressortissants des ex-républiques soviétiques : les Ukrainiens (2,9 millions), les Arméniens (1, 13 millions), les Azéris (622 000), les Kazakhs(654 000) dont les communautés plus et moins importantes vivent un peu partout sur l'immense territoire de la Fédération.

Du point de vue linguistique toutes les langues de la Fédération se répartissent entre cinq familles linguistiques : indo-européenne, ouralienne, altaïque, caucasienne et paléo-sibérienne⁵.

Les langues par familles linguistiques

On dénombre environ 110 langues parlées dans la Fédération de Russie. En voici la liste :

Langues indo-européennes :

- 1) *langues slaves* : russe, ukrainien, biélorusse, bulgare, polonais, slovaque, tchèque ;
- 2) *langues indo-iraniennes* : ossète, tadjik, tsigane, tat, kurde
- 3) *autres langues indo-européennes* : allemand, yiddish, letton, lituanien, moldave (roumain)

Langues ouraliennes :

- 1) *langues finno-ougriennes* : carélien, finnois, khanti, komi-permiak, komi-zyrian, mansi, mari, mordve, oudmourte, sami(lapon), vepse
- 2) *langues samoyèdes* : nenets, nganasan, sèlkoupe, enets, nène

Langues altaïques :

- 1) *langues turques* : altaï, azéri, bachkir, balkar, dolgan, gagaouze, yakoute, karachaï, kazakh, khakasse, koumik, kirghize, nogaï, ouzbek, shor, tatar, tchouvache, tchoulim, tofalar, touva, turkmène ;
- 2) *langues mongoles* : bouriate, kalmouk
- 3) *langues tOUNGOUZES* : even, évenki, nanaï, negidal, oroch, orok, oudihe, oulch

Langues caucasiennes :

- 1) *abkhazo-adygiennes* : abaza, abkhaze, adyguéen, kabarde, tcherkesse,
- 2) *langues nakho-daghestaniennes* : andi, archi, avar, bats, darguine, dido, lak, lesghien, ingouche, rutul, tabassaran, tchéchéne, oudi
- 3) *autres langues caucasiennes* : bagvalal, bezhta, bothlique, boudoukh, chamalal, géorgien, godhoberi, hinuck, hunzib, karata, khinaloug, khvarshi, kriz, tindi, tsakhour

Langues paléo-sibériennes : aléoutien, aloutor, choukchi, itelmen, kerek, ket, koriak, nivkh, inuktitut, youkaghire

Le grand nombre des langues, la mixité de populations, les flux migratoires créent un paysage ethnolinguistique bigarré sur l'ensemble du territoire de la Fédération mais aussi dans chaque unité administrative.

⁵ Il n'est pas facile d'ailleurs de compter et de classer toutes les langues parlées en Russie. En effet, les estimations du nombre varient considérablement : entre 79 et 110, elles dépendent des critères de classification utilisés par les linguistes.

Les peuples ayant une langue maternelle autre que le russe sont très inégaux numériquement: six dépassent un ou quelques millions de personnes (Tatars, Ukrainiens, Bachkirs, Tchouvaches, Tchétchènes, Arméniens), 16 comptent plus de 400 000 (Lezguiens, Ingouches, Koumyks, Yakoutes, Bouriates, Darguines, Ossètes, Kabardes, Allemands, Maris, Azéris, Oudmourtes, Kazakhs, Biélorusses, Avars, Mordves) d'autres dénombrent entre 150 000 et 50 000 (Caréliens, Altaïens, Khakasses, etc.). Plus de 65 langues sont parlées par les groupes ethniques qui ont un statut officiel de « peuples autochtones à faible importance numérique » (moins de 50 000) et comptent en tout 274 000 personnes. Ce sont en principe des peuples du Grand Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient, mais aussi plusieurs minorités ethnolinguistiques du Caucase. Plusieurs de ces communautés ne sont représentées que par quelques milliers (Evenks, Khantys, Mansis, Dolganes, Evénes, etc.), et même quelques centaines (Aléoutes, Tofalars, Khets, Orocs, Nganassanes etc.) de personnes. C'est surtout les langues de ce dernier groupe qui sont menacées d'extinction en raison du nombre bien faible de locuteurs : 2 au Caucase, 7 dans la Russie européenne (langues finno-ougriennes), et 37 dans le Nord, la Sibérie et l'Extrême-Orient (langues paléo-sibériennes).

Toutes les langues parlées en Russie se différencient par le statut juridique, le potentiel informatif et par l'étendue de fonctions de communication : langue officielle ou co-officielle, celle d'administration, langue d'éducation et d'enseignement, de sciences, d'expression littéraire, de communication quotidienne, etc.). Les fonctions assumées et le statut juridique de chaque langue en révèlent le rôle et le prestige dans la vie sociale et, par conséquent, sa vitalité et sa capacité de résister à la pression du russe, langue officielle et majoritaire, omniprésente dans tous les domaines de communication et sur tout le territoire de la Fédération de Russie.

Notons que la grande majorité (89, 4%, recensement 2002) des populations ethniques minoritaires parlent le russe : en plus de la langue maternelle, et assez souvent, au lieu de la langue maternelle, comme c'est le cas de petites ethnies finno-ougriennes et samoyèdes (Vepses, Mari ; Nenets, Sélkoupes) ou paléo-sibériennes (Itelmènes, Koriaks, Youkagires) qui sont fortement assimilées.

Il serait difficile d'esquisser les problèmes actuels des langues minoritaires et de juger de la politique linguistique de la Fédération actuelle sans évoquer l'héritage que l'Union Soviétique lui avait laissé dans ce domaine.

La politique linguistique de l'URSS : d'une promotion de la diversité à une russification progressive

Au début de son existence, dans les années 20 et 30, le jeune État soviétique organisa son territoire se fondant sur les critères ethnolinguistiques et tenant compte de la taille numérique de chaque population: républiques fédérées, républiques (régions, districts) autonomes.⁶ Plusieurs territoires de la R.S.F.S.R. peuplés historiquement

⁶ Etant par ailleurs assez réducteurs, ces découpages territoriaux ne reflétaient que sommairement le panorama linguistique et culturel de l'Union Soviétique ; ils devinrent sources de conflits interethniques à l'époque post-

par les groupes autochtones non-Russes (Tatars, Bouriates, Yakoutes, Ingouches, Tchétchènes, Ossètes, etc.) obtinrent le statut de régions et de républiques autonomes. La politique des nationalités menée en cette période fut très souple : les peuples non-Russes devaient bénéficier de l'égalité des droits au sein d'une union fédérale. Il fallait rattraper le retard des ethnies moins développées sur le plan socioéconomique et culturel, faisant ainsi disparaître des conflits interethniques et l'image des Russes oppresseurs de l'époque impériale. Les autorités encourageaient le développement des langues et des cultures non russes, même les plus petites. A cette époque furent créées par exemple, des langues littéraires écrites, 48 en tout, pour plusieurs peuples turcs (Bachkirs, Tchouvaches, Yakoutes, Khakasse), mongoles (Kalmouks, Bouriates), caucasiens (Tchétchènes, Adygués, Karatchaï), finno-ougriens (Mari, Mordve, Khanti, Mansi) et sibériens (Tchouktches, Dolganes, Koriaks). Les meilleurs linguistes élaborèrent ou réformèrent des systèmes d'écriture (en principe à base de l'alphabet latin)⁷ pour 70 langues vernaculaires parlées dans différentes régions: en Sibérie, au Caucase, dans l'Asie centrale.

Pour combattre l'analphabétisme, on créa des écoles en langue maternelle partout, jusqu'aux confins les plus éloignés et pour les plus petites des ethnies sibériennes, jetant ainsi les bases pour un système éducatif secondaire et supérieur multilingue qui allait être mis sur pied quelques années plus tard. Dans la R.S.F.S.R. au milieu des années 30 par exemple, l'enseignement primaire et secondaire s'effectua dans 80 langues, des publications, des périodiques en langues nationales furent soutenues par l'Etat. Peu à peu des élites intellectuelles se formèrent au sein de nombreuses minorités ethniques. La littérature, l'art et les sciences connurent un épanouissement dans les différentes entités nationales.

Cette politique de protection de la diversité linguistique et culturelle poursuivait pourtant des objectifs idéologiques bien précis: anéantir la discrimination envers les non-Russes et réduire par là les tensions interethniques, assurant ainsi la stabilité de l'Etat multiethnique. L'école et la presse en langue maternelle étaient chargées de répandre l'idéologie communiste parmi toutes les populations non russes : chacun devait avoir accès aux œuvres marxistes dans sa langue maternelle. Le slogan de cette période déclarait que les cultures devaient être « nationales par la forme et socialistes par le contenu ». Par conséquent, la politique linguistique et culturelle qui fut maintenue jusqu'au milieu des années trente avait gagné de larges couches de populations non-Russes à l'idéologie communiste. En ce sens, aucun pouvoir ne se fut autant servi des langues et des cultures minoritaires pour les utiliser dans l'intérêt de l'Etat.

soviétique

⁷ La question de latinisation de l'alphabet russe (cyrillique) fut également débattue dans les milieux politiques. Le passage à l'alphabet unique à base latine internationale pour tous les peuples symboliserait *l'union entre le prolétariat* de l'URSS et ceux de l'Occident et de l'Orient, il marquerait la rupture avec le passé impérial tsariste. Ce projet n'aboutit pas à cause du changement de la politique linguistique vers la fin des années 30. Son retour en force a marqué la première décennie de notre siècle, avec les débats et les projets des élites intellectuelles du Tatarstan voulant réintroduire l'alphabet latin pour le tatar.

Mais en même temps, elle accéléra l'édification nationale des grandes ethnies opprimées sous le tsarisme, et releva celle des petites ethnies. Les peuples s'affirmèrent dans leur identité et dans leur fierté de nations particulières, originales sur le plan linguistique et culturelle. Cette consolidation des nations se trouva assez vite en contradiction avec les espoirs idéologiques du pouvoir communiste qui cherchait à faire dominer le « contenu socialiste » sur les « formes nationales », et non l'inverse. Il devint peu à peu évident qu'à long terme, les peuples guidés par les nouvelles élites nationales, n'allaient pas se satisfaire d'une égalité formelle et de droits culturels et linguistiques, mais qu'ils formuleraient aussi des exigences politiques.

A partir de la fin des années trente, la politique linguistique de l'Etat soviétique se transforma, pour devenir presque opposée à celle de la période précédente. La promotion et le soutien de la diversité en matière de langues et de cultures céda la place à une nouvelle idéologie d'intégration, le patriotisme soviétique, visant à « rapprocher et à fusionner » tous les peuples (les Russes y compris) en une seule nation soviétique. En réalité ce programme de « soviétisation », conçu par le régime stalinien et poursuivi jusqu'au démantèlement de l'empire soviétique, était celui d'acculturation et de russification à long terme. Ainsi, les alphabets à base latine, introduits quelques années auparavant pour de nombreuses langues furent supprimés et remplacés en 1939 par l'alphabet cyrillique en vue de les rapprocher davantage au russe qui devait devenir « seconde langue maternelle » de chaque Soviétique non-Russe. Peu à peu la langue russe fut introduite comme matière obligatoire dans les écoles soviétiques fonctionnant en langue maternelle. Dès 1958, l'enseignement dans les langues maternelles (ou l'enseignements de ces langues) fut considérablement réduit. Il devint de fait non-obligatoire, sans être jamais interdit. En coexistant avec les écoles russes, les établissements scolaires nationaux perdaient peu à peu leurs effectifs puisque la maîtrise de la langue russe devint la condition de toute réussite et de toute promotion sociale. Plusieurs peuples de la R.S.F.S.R., de langues ouraliennes, vivant en cohabitation étroite avec les Russes depuis longtemps (les Caréliens, les Oudmourtes, les Maris, les Mordves) cédèrent rapidement à cette acculturation linguistique « douce », abandonnant progressivement leurs langues maternelles en faveur de la langue de promotion soviétique. D'autres, les peuples de langues altaïques par exemple, résistèrent mieux, étant concentrés davantage géographiquement et moins mélangés aux Russes: les Tatars et les Bachkirs au centre de la Russie, les Yakoutes et les Touvas en Sibérie; l'enseignement dans les langues maternelles sur leurs territoires nationaux ne fut pas autant affaibli qu'ailleurs par la concurrence avec le russe.

Les conséquences de cette politique à double face : la veille de la désintégration de l'URSS, 78% de ses peuples non-Russes furent en principe bilingues, le russe étant largement utilisé dans la vie courante à tous les niveaux de communication, sur l'ensemble ou sur une grande partie de chaque territoire à base ethnique. Un taux de bilinguisme qui ferait envie à bien des pays multiethniques.

Les progrès de l’instruction éveillèrent en même temps, surtout dans les milieux des élites intellectuelles, des réactions de rejet de l’uniformisation soviétique, ressentie de plus en plus comme un abaissement culturel et linguistique, comme une nouvelle forme de domination des Russes. Signalons que les premiers actes législatifs plaçant la « défense et illustration » des langues nationales dans les ex-républiques de l’URSS furent adoptés peu avant la décomposition de l’empire soviétique : les républiques baltes étant pionnières à cet égard. Malgré les flottements de la politique des nationalités, l’exploration scientifique des richesses du patrimoine linguistique des peuples prit une grande ampleur dans l’Union soviétique. Une quantité impressionnante de travaux de recherche, sur toutes les langues de l’URSS, fut effectuée par les linguistes soviétiques. Pendant cette période il y eut de réelles tentatives de sauvegarder la diversité des langues et des cultures.

La politique et les lois linguistiques de la Fédération de Russie

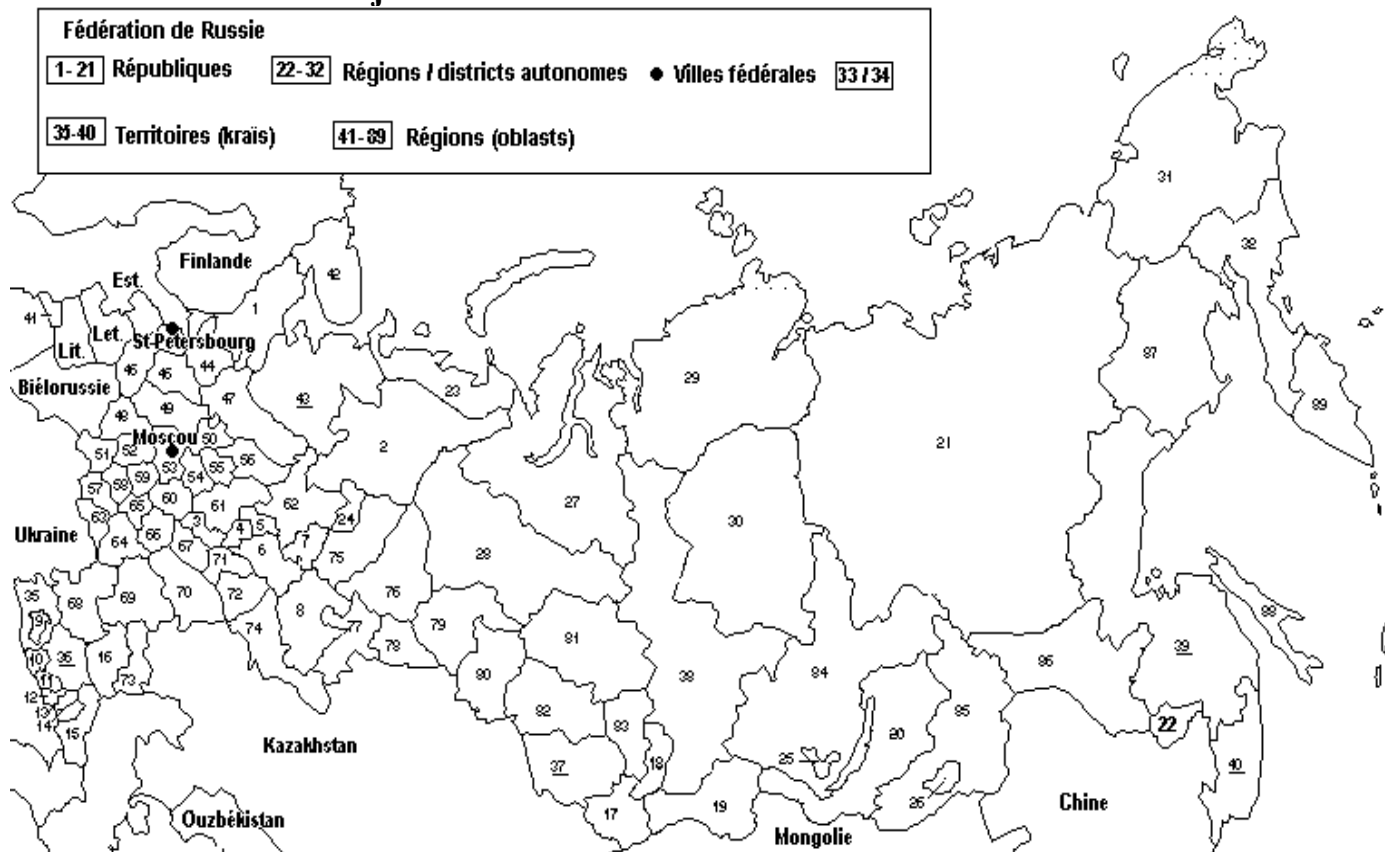
La montée de consciences nationales au cours des années 80, de même que les nouvelles indépendances du début des années 90 posèrent avec force les problèmes identitaires dans tout l’espace de l’ex-URSS et à l’intérieur de la Russie même. Les mouvements nationaux se développèrent au sein de presque tous les groupes ethniques qui aspiraient à plus d’autonomie politique et économique, ainsi qu’à une revalorisation de leur langue et de leur culture. Plusieurs conflits interethniques, des manifestations nationalistes, anti-russes et sécessionnistes surgirent tout au début de la nouvelle histoire de la Russie, dans ses différentes régions.

Pour la Russie actuelle, Etat fédéral rénové qui se veut démocratique, la question d’actualité en matière de nationalités est de trouver un équilibre entre les Russes de nationalité éponyme (*russskije*) qui sont majoritaires et des populations qui sont bien russes au sens de la citoyenneté (*rossijane*) mais non au sens ethnique. La Russie ne peut plus construire et affirmer sa nouvelle identité sans respecter les particularismes ethnolinguistiques et culturels de ses peuples. Depuis son nouveau départ historique, elle cherche à élaborer une véritable politique linguistique et culturelle de « désoviétisation » qui permettrait d’harmoniser la cohabitation des langues et des cultures de tous les groupes ethniques sur le sol de la Fédération, tout en préservant leur diversité.

La Russie a en principe maintenu le découpage complexe du territoire en **entités territoriales administratives**, et en **entités ethniques** qu’elle avait hérité de l’ex-R.S.F.S.R. Ces unités territoriales forment une fédération composée ainsi par 86 membres, ou « sujets » qui sont tous égaux en droits. D’après la Constitution, tous les sujets de la Fédération, « sont des entités nationales à caractère étatique qui jouissent d’une autonomie politique et administrative totale », ils ont le droit de créer leurs propres lois et structures du pouvoir (art. 65). L’ensemble des « sujets » ayant vocation à préserver la diversité ethnolinguistique et culturelle de populations est constitué par 21 républiques de principaux peuples non russes, par plusieurs districts autonomes (*avtonomnyj okroug*) de petites minorités ethniques vivant sur

leurs terres ancestrales, et par une région autonome (*avtonomnaja oblast*) de Juifs. D'autres unités territoriales, notamment 6 territoires (*krai*), 49 régions (*oblast*) et deux *villes fédérales* (Moscou et Saint-Pétersbourg) ne portent aucune assignation ethnique.⁸

Les sujets de la Fédération de Russie⁹



Territoires ethniques

Républiques

1. Carélie
2. Komis
3. Mordovie
4. Tchouvachie
5. Maris-El
6. Tatarstan

Districts autonomes (okrougs)

23. Nenetsie
24. Komi-Permiak (**fusionné avec n°75 en 2006**)
25. Bouriatie Oust-Orda (**fusion avec n°84**)
26. Aga-Bouriatie (**fusion avec n°84 en 2007**)
27. Iamalo-Nenets

Régions (oblasti)

41. Kaliningrad
42. Murmansk
43. Arkhangelsk
44. Leningrad (St-Pétersbourg)
45. Pskov
46. Novgorod
47. Vologda
48. Smolensk
49. Kalinin

66. Tambov
67. Penza
68. Rostov
69. Volgograd
70. Saratov
71. Oulianovsk
72. Samara
73. Astrakhan
74. Orenbourg
75. Perm (**fusionné avec n°24 en 2006**)

⁸ En 1993 la Fédération comptait en son sein 89 « sujets », tous égaux vis à vis de la Constitution de la Russie. Ces dernières années, à la suite de plusieurs fusions territoriales (entre certains territoires/ régions et districts) le nombre de « sujets » s'est réduit à 86. Ainsi le territoire de Krasnoyarsk (n° 38 sur la carte) a intégré deux districts autonomes : de Taïmyrie (n° 29) et de l'Evenkie (n° 30) ; la région de Perm (n° 75) a fusionné avec le district autonome Komi-Permiak (n°24). En 2008 il y aura 83 sujets. Voir les indications dans la liste de sujets. Les districts fusionnés ne perdent pas leurs droits d'autonomie économiques, culturelles et linguistiques.

⁹ La carte est prise sur le site de Jacques Leclerc : <http://tlfq.ulaval.ca/axl/europe/russie-map2-sujets.html>.

7. Oudmourtie 8. Bachkortostan 9. Adygués (Adyguéens) 10. Karatchaï- Tcherkesses 11. Kabardino-Balkarie 12. Ossétie du Nord 13. Ingouchie 14. Tchétchénie 15. Daguestan 16. Kalmoukie 17. Altaï 18. Khakassie 19. Touva 20. Bouriatie 21. Sakha -Yakoutie Région autonome de Juifs 22. Birobidjan	28. Khantis-Mansis 29. Taïmyrie (fusionné avec n° 38 en 2006) 30. Évenkie (fusionné avec n°38 en 2006°) 31. Tchoukotka 32. Koriakie (fusionné avec n°88 en 2006) Entités administratives Villes fédérales 33. Moscou 34. Saint-Pétersbourg Territoires (kraïs) 35. Krasnodar 36. Stavropol 37. Altaï 38. Krasnoyarsk (fusionné avec n°29 et n°30 en 2006) 39. Khabarovsk 40. Primorsk	50. Iaroslavl 51. Briansk 52. Kaluga 53. Moscou 54. Vladimir 55. Ivanovo 56. Kostrama 57. Koursk 58. Orel 59. Toulou 60. Riazan 61. Nijni-Novgorod 62. Kirov 63. Belgorod 64. Voronej 65. Lipetsk	76. Sverdlovsk 77. Tchéliabinsk 78. Kourgan 80. Omsk 81. Toms 82. Novosibirsk 83. Kemerovo 84. Irkoutsk (fusion avec n°24 en 2007) 85. Tchita 86. Amour 87. Magadan 88. Sakhalin 89. Kamtchatka (fusionné avec n°32 en 2006)
---	--	--	--

Vu les principes de division territoriale et les données de la carte on peut penser que les 55 entités administratives (*oblast, kraï*, n°33-89 de la liste et sur la carte) sont essentiellement peuplés par les Russes et les 32 territoires ethniques (républiques, districts et région autonomes, n°1-32) par les nationalités «titulaires». Mais la réalité est beaucoup plus complexe.

En effet, le nombre des nationalités recensées en Russie est largement supérieur à celui des territoires ethniques officiels. Même si on tient compte de ce que certaines de 32 entités ethniques « titularisent », d'un trait, plusieurs nationalités : les Karatchaïs et les Tcherkesses dans la république des Karatchaïs-Tcherkesses (n°10 de la liste), les Kabardes et les Balkars dans celle de Kabardino-Balkarie (n°11), les Khantis et les Mansis dans le district autonome des Khantis-Mansis (n°28) ; la république de Daguestan (n°15) en cache une bonne trentaine, les Darguines, les Avars, les Lesghiens, les Koumiks, les Lacks, les Tabassarans, etc. Il en résulte qu'environ 60 nationalités disposent de leurs propres territoires au sein de la Fédération et toutes les autres (une centaine) ne sont « titulaires » sur aucun territoire.

Les territoires nationaux, surtout densément peuplés, ont rarement une population à dominante ethnolinguistique homogène et les peuples « titulaires » n'y sont pas toujours majoritaires. Ainsi, la République de Tchouvachie (n°4) qui est en principe peuplée par les Tchouvaches (70%), compte également parmi ses habitants les Russes (20%), les Tatars (5%), les Mordves (2%) et d'autres petits groupes d'origines diverses (3%).

La Carélie (n°1) ne recense que 11% des Caréliens, soit quelque 80 000 sur la population totale de 789 000, le reste de la population étant représenté par les Russes (71%), majoritaires dans cette république, par les Biélorusses (11%), les Ukrainiens (3%), ainsi que les Finnois (3%) et d'autres petits groupes d'origines finno-ougriennes (Vepses, Ijores, Vod') fortement assimilés et de fait russophones.

Le Bachkortostan (n°8) est peuplé par 4 millions de personnes dont les Bachkirs, peuple « titulaire » (25%), les Russes (40%), les Tatars (25%), les Tchouvaches (3%) ainsi que les Maris, les Ukrainiens, les Allemands, etc. (7%). L'une des plus petites républiques caucasienne, celle d'Adygués (n° 9 sur la carte, 7 600 km² et 447 000 h.), réunit sur son sol les représentants de 80 nationalités.

Les républiques et les districts ayant une grande superficie et faiblement peuplés ont pourtant une composition ethnolinguistique complexe. C'est le cas de la république de Sakha-Yakoutie (n°21 sur la carte) s'étendant sur plus de 3 millions de km² avec un million d'habitants dont les Sakha-Yakoutes (45,54%), les Russes (41,15%), les groupes autochtones sibériens : Dolganes, Evènes, Evenks, Youkaguirs, Tchouktches (3,46%), et les représentants des nationalités exogènes : Ukrainiens, Biélorusses, Tatars, etc. (9,85%).

Les entités administratives, sans aucune assignation ethnique et peuplées en principe par les Russes, intègrent des communautés ethnolinguistiques d'origines diverses, souvent assez importantes (les Coréens dans le kraï de Primorié, les Allemands dans l'oblast d'Omsk et le kraï d'Altaï ; les Tatars, les Arméniens, les Kazakhs vivant dans le grand nombre de régions, etc.). Par conséquent, des problèmes de langues et de cultures minoritaires qui sont apparus avec la destruction du régime soviétique, sont d'actualité pour l'ensemble des « sujets » de la Fédération de Russie.

En quinze ans de sa nouvelle existence (1991-2006) et pour la première fois dans son histoire la Russie élabora et adopta plusieurs lois sur les nationalités, les langues et l'aménagement linguistique du territoire. Ces actes législatifs témoignent d'une volonté politique réelle de l'Etat de surmonter les méfaits de russification de la période soviétique et de construire une politique linguistique de multilinguisme pour un Etat multinational. Les problèmes de l'ensemble des langues, et en particulier des langues minoritaires y semblent être vraiment abordés de manière frontale. Ce sont :

« *La Loi sur les langues des peuples de la Fédération de Russie* » du 25 octobre 1991, modifiée par la Douma en 1998 ;

« *Le Cadre national de la politique en matière de nationalités* » (1996)

« *La Loi sur des autonomies culturelles* » (1996)

« *La Loi sur les garanties des droits des peuples à faible importance numérique de la Fédération de Russie* » (1999; complétée en 2004, ensuite en 2007) ; « *La loi sur le statut des langues des peuples autochtones à faible importance numérique* » (2004)

«*La Loi sur la langue officielle de la Fédération de Russie* » (2005)

mais aussi plusieurs autres actes législatifs concernant l'éducation, les médias, la culture, les associations, les religions, etc. Parus au cours de ces dernières années, ils incluent également des clauses assez détaillées sur l'usage et la préservation des langues. Notons aussi que la Fédération de Russie a signé et ratifié les principales conventions internationales portant sur la protection des minorités nationales, de leurs cultures et de leurs langues. Signalons en particulier la «*Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe* » signée (1996) et ratifiée (1998), de même que la «*Charte sociale européenne*» (ratifiée en 2000) et, sans ratification, la «*Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*» (2001).

La Constitution de la Fédération de Russie¹⁰ (1993) garantit les droits linguistiques individuels et ceux des communautés ethniques vivant dans ses frontières. Ainsi, l'article 26 de la Constitution précise : «...*Chacun a droit d'utiliser sa langue maternelle, de choisir librement sa langue de communication, d'éducation, d'enseignement et de création* ». Par l'article 68 elle attribue au russe le statut de langue officielle sur tout le territoire de la Fédération. Le même article accorde le droit d'établir des langues co-officielles aux républiques faisant partie de la Fédération. Il souligne également que la Fédération de Russie garantie le droit à tous ses peuples à l'usage, le développement et l'étude de leur langue maternelle (art. 68, 3).

Le dispositions constitutionnelles sont développées dans la «*Loi sur les langues des peuples de la Fédération de Russie* » (1991, modifiée en 1998). Le préambule de la loi définit comme objectif essentiel de garantir et de préserver l'égalité en droits au développement des langues maternelles à tous les peuples de la Fédération, de contribuer à l'essor des langues nationales, du bilinguisme et du multilinguisme partout sur le territoire fédéral.

La loi énonce que toutes les langues des peuples de la Fédération de Russie constituent «*l'héritage historique et culturel de l'État de Russie et demeurent sous sa protection* ». Elle souligne en particulier que toutes les langues des peuples de la Fédération de Russie constituent «*l'élément le plus important de la culture et la forme principale de la manifestation de l'identité et de la conscience nationale et personnelle* ». Cette lois garantit «*la souveraineté linguistique de chaque peuple, indépendamment de sa taille numérique, de son statut juridique, ainsi que « la souveraineté de la langue de chaque individu, indépendamment de son origine sociale, de sa fortune, de son appartenance raciale ou nationale, de son sexe, de son instruction, de sa relation avec la religion, et de son lieu de résidence* »(art.3)¹¹. De

¹⁰ La Constitution de la Fédération de Russie, 1993. [Konstitucija Rossijskoj Federacii, 1993]

¹¹ Le texte de la «*Lois sur les langues des peuples de la Fédération* » comprend 27 articles divisés en 7 chapitres qui sont consacrés aux différents aspects de la politique linguistique tels que les droits linguistiques des citoyens, le statut juridique des langues nationales, leur usage dans l'administration et dans les institutions politiques, dans l'éducation et l'enseignement, dans les médias, l'utilisation des langues dans les relations politiques internationales, de même que leur emploi par les instances régionales et fédérales et à l'intérieur du pays et enfin, la responsabilité pour les infractions à la législation sur les langues.

même, elle accorde un soutien et une protection à toutes les langues sur les plans social, juridique et économique (art.4).

Notons par ailleurs que c'est le premier texte législatif dans l'histoire russe qui a affirmé la primauté de la langue russe en tant que langue officielle de l'Etat: « *la langue russe, véhicule principal des relations interethniques des peuples de la Fédération de Russie, conformément aux traditions historiques et culturelles, jouit du statut de langue officielle de la Fédération de Russie sur tout son territoire* ».

(art.1) Auparavant ce rôle n'avait jamais été assigné juridiquement à la langue russe, ni par la législation de l'empire russe, ni par celle de l'Union Soviétique ; elle le jouait **de facto**.

Certaines lois, adoptées à titre prioritaire, visent à réduire les conséquences socioéconomiques de l'impact industriel sur l'environnement et les modes de vie des petites ethnies du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient. Ce sont « *La loi fédérale sur les garanties des droits des peuples autochtones à faible importance numérique de la Fédération de Russie* » (1999) ainsi que celle sur les principes d'organisation des communautés autochtones (2000), de même que la loi sur la préservation des zones d'habitat traditionnel de ces peuples (2001). Elles concernent le développement socioéconomique et culturel des minorités autochtones, la protection de leurs modes de vie, des moyens de subsistance et d'artisanats ancestraux mais aussi de l'enseignement et de la préservation de leurs langues.

Ces textes réglementent les relations entre les petites minorités autochtones et les autorités gouvernementales, les entreprises industrielles ; ils accordent les droits d'autogestion, d'activités indépendantes, de développement de traditions ancestrales, d'éducation dans les langues maternelles à toutes les communautés autochtones.

« *La Loi sur les autonomies culturelles* » (1996) met en œuvre les dispositions de la Constitution sur les droits des communautés ethnolinguistiques de s'organiser en associations, de créer et de développer des centres de langues et de cultures, d'avoir accès aux médias, etc. Notons, qu' actuellement il existe plus de 250 autonomies culturelles nationales (ACN). Sur les 30 nationalités qui ont créé leurs autonomies, les plus actives sont les Tatars (30 ACN), les Juifs (20) et les Allemands (19).

La protection des droits politiques, linguistiques et culturels de toutes les ethnies paraît indispensable au maintien de l'État russe et de son intégrité territoriale. On peut espérer que les mesures législatives, ainsi que la politique et la pratique de l'État russe, permettent d'atteindre, du moins théoriquement, un niveau suffisamment élevé de préservation de l'identité culturelle et linguistique de la multitude de ses peuples et d'empêcher leur assimilation, sauf lorsque celle-ci est librement consentie par ces communautés. Le problème, c'est qu'il existe toujours un écart entre la loi et la réalité.

Les problèmes de l'application de la législation sur les langues

Afin de développer la politique de l'État en matière de nationalités, tous les «sujets» de la Fédération ont commencé à mettre en œuvre des «cadres régionaux de politique nationale» qui tiennent compte des caractéristiques sociales, ethnolinguistiques économiques et démographiques de chacune des entités de la Fédération. Ces programmes sont surtout développés et mis en œuvre dans les républiques des peuples turcs : du Tatarstan et du Bachkortostan, de Sakha-Yakoutie, de Bouriatie de Carélie, des Komi, des Mari-El, de Mordovie, d'Oudmourtie, de Tchouvachie, de Khakassie, dans le kraï de Stavropol, dans les oblasts de Kaliningrad, Kourgan, Orenbourg, Perm, Samara, Saratov, Tioumen et Tcheliabinsk, d'Irkoutsk, de Tchita, etc. À l'heure actuelle, la plupart des républiques ont adopté des lois linguistiques établissant leur(s) langue(s) officielles et définissent leur fonctionnement. Elles ont en principe une ou deux langues officielles en plus du russe, sauf au Daghestan où on en compte une douzaine. La république de Carélie n'a établi qu'une langue officielle, le russe, car les Caréliens (nationalité titulaire) représentant 11% de la population sont essentiellement russophones. Mais en revanche, le gouvernement de Carélie a adopté un programme détaillé afin de développer la langue carélienne dont la forme écrite n'existe que depuis une vingtaine d'années, ainsi que du vepse, du finnois, du votiak, langues minoritaires de cette république. Des changements positifs dans les questions linguistiques et culturelles sont à noter pour la république de Sakha-Yakoutie qui a évolué d'une « yakoutisation » à tout prix et d'une cohabitation difficile avec le russe dans les années 90, vers une tolérance linguistique, ayant strictement délimité les domaines d'usage du yakoute et du russe et ayant élaboré un vaste programme de l'aide à ses minorités linguistiques (Dolganes, Evenks, Evènes, Youkaguirs) en 2004.

On peut constater par ailleurs que les politiques linguistiques nationales ne sont pas exemptes de méthodes discriminatoires. Ainsi, les lois linguistiques en viennent à évincer de certains emplois les unilingues, surtout ceux qui ne connaissent qu'une langue officielle, c'est-à-dire le russe (républiques de Touva, d'Adygués, du Bachkortostan, des tentatives échouées en Kalmoukie, en Bouriatie).

Compte tenu des mesures législatives de la fédération de Russie, la politique linguistique s'avère relativement élaborée à l'endroit des minorités habitant la Fédération, surtout en ce qui a trait à la justice, l'éducation et les médias. Sur papier, cette politique semble irréprochable. De fait, elle ne peut empêcher de nombreuses petites langues d'être sérieusement menacées. Presque toutes les langues paléo-sibériennes, parlées par les petits groupes d'autochtones en Sibérie et dans l'Extrême-Orient (37 en tout) sont en voie de disparition malgré toutes les mesures législatives à leur égard et le soutien prioritaire de l'Etat, malgré les efforts des Associations de ces peuples censées de promouvoir les langues et cultures et de faire revivre les consciences ethniques.

N'oublions pas qu'il n'est pas facile pour les autorités de la Fédération de faire appliquer les lois fédérales sur l'ensemble du territoire. Malgré les prescriptions constitutionnelles et les lois fédérales, la république du Daghestan par exemple, en

raison des difficultés économiques, ne fournit une instruction qu'en russe et en six langues différentes (alors qu'il existe une douzaine de langues officielles et une trentaine de langues nationales). Le cas du Daghestan n'est pas unique. Évidemment, la plupart des «peuples titulaires» : Adygués, Altaï, Bachkirs, Bouriates, Darguines, Khakasses, Ossètes, Touvas, etc., ont réussi à protéger pendant longtemps leur langue nationale. L'enseignement et l'éducation dans les langues maternelles sont vivement encouragés dans toutes les républiques. Actuellement, 83 langues sont en usage dans les écoles et les universités, elles sont présentes dans la littérature, les médias, etc.) mais les statistiques révèlent néanmoins que les locuteurs de plusieurs langues nationales en Russie représentent un pourcentage de plus en plus faible de la population. L'abandon des langues nationales semble être plus rapide chez les citadins et chez les jeunes. Les peuples ouraliens sont particulièrement touchés, même lorsqu'ils bénéficient d'une république autonome, tels que les Caréliens, les Mordves, les Mari, les Komi et les Oudmourtes; ou lorsqu'ils jouissent de leurs propres districts autonomes (Khanti, Mansi, Komi-Permiak et Nenets).

Comme on peut s'y attendre, certaines républiques éprouvent des difficultés à faire reconnaître dans les faits leur propre langue nationale officielle (titulaire), tant la force du russe et /ou la « résistance » d'autres groupes ethnolinguistiques sont considérables. C'est par exemple, le cas du Bachkortostan dont la minorité tatare(25%), égale en nombre avec la population « titulaire », s'oppose à l'usage du bachkir, en réclamant le statut de langue co-officielle pour le tatar. De même, les Tatars du Bachkortostan et ceux des entités non-ethniques de la Fédération ont contesté la réintroduction de l'alphabet latin (au lieu du cyrillique en usage) pour la langue tatare entreprise entre 1994 et 2004 dans la république du Tatarstan. Dans la république de Mordovie, des tensions existent entre les locuteurs des deux variantes du mordve (erzya et mokcha) qui sont toutes les deux co-officielles, mais de fait ne jouissent pas de mêmes droits. Il ne faut pas oublier que les langues des peuples non russes doivent faire face à des décennies d'assimilation linguistique commencée avec la soviétisation. Or, les nouvelles législations de la Fédération russe n'ont pas encore réussi à renverser les tendances négatives et il est probable que ce ne soit pas possible pour certaines langues nationales. En tout cas, la cause des nombreuses petites langues est loin d'être gagnée. Comme ailleurs, la législation russe ne peut résoudre tous les problèmes des minorités nationales et des populations autochtones dispersées géographiquement. Il est par ailleurs difficile d'éliminer des mentalités enracinées depuis longtemps. La loi ne peut surtout pas empêcher l'assimilation des petites communautés dont les membres abandonnent volontairement leur langue.

Bibliographie

Marc FERRO et Marie-Hélène MANDRILLON (sous la dir. de) *Russie, peuples et civilisations*, La Découverte, Paris, 2005.

Raymond G. GORDON, Jr.(ed.), *Ethnologue : Languages of the World*, Fifteenth edition, Dallas, 2005.

Andréas KAPPELER, *La Russie empire multiethnique*, Institut d'Etudes Slaves, Paris, 1994.

Jacques LECLERC, « Russie » dans *L'Aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval. 8 mars 2007, [<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/russie.htm>]. (10 juin 2007). 100,96Ko

Marie MENDRAS, Pouvoir et territoire en Russie, *Cultures & Conflits*, n°21-22 (1996), p.103-111.